



Des lacunes importantes ont été relevées dans le rapport sur la contrebande de cigarettes financé par PMI

Contexte

Le projet Stella est une série de rapports publiés par le cabinet d'expertise comptable international KPMG, mandaté par Philip Morris International (PMI). Le [premier rapport](#), publié en juin 2019, traitait du problème de la contrebande de cigarettes dans son ensemble au sein de l'Union européenne. Le rapport le plus récent intitulé « [Project Stella: Illicit cigarette manufacturing in the EU](#) » (« Projet Stella : la fabrication de cigarettes illicites au sein de l'Union européenne ») a été publié en novembre 2019 et se concentre uniquement sur la production de cigarettes illicites. PMI [cite ce rapport comme preuve](#) dans sa communication sur les responsables et la structure du commerce illicite des produits du tabac.

KPMG a commencé à élaborer des rapports sur le commerce illicite des produits du tabac pour PMI en 2011 [à la suite d'un accord de lutte contre le commerce illicite entre PMI et l'Union européenne](#), qui a mis fin à l'action en justice intentée par l'UE contre PMI pour son implication dans le commerce illicite du tabac.

Lacune fondamentale : le rapport passe sous silence le problème le plus urgent, à savoir la complicité de l'industrie dans le commerce illicite des produits du tabac.

- Les données relatives aux saisies mondiales indiquent que la majorité des cigarettes sur le marché illicite (jusqu'à [deux tiers](#)) semblent appartenir à l'industrie du tabac. De plus, il [apparaît de plus en plus clairement](#) que l'industrie du tabac continue de faciliter le commerce illicite.
- Le premier rapport du Projet Stella a indiqué la présence de produits de la multinationale du tabac sur le marché illicite, mais au lieu de les nommer comme tels, le rapport a utilisé l'expression « autre contrebande et contrefaçon » pour représenter ces chiffres.
- Le premier rapport définit cela comme essentiellement de la contrebande (produits de l'industrie du tabac), avec très peu de contrefaçon. L'utilisation de cette expression semble être une tentative pour cacher l'implication de l'industrie du tabac.
- Le deuxième rapport ne prend même pas la peine de définir « contrebande et contrefaçon » et se penche au contraire sur les origines des marques blanches illicites (cigarettes provenant de fabricants de tabac moins importants généralement produites en toute légalité, mais qui passent ensuite sous forme de contrebande au-delà des frontières et sont vendues illégalement). Il s'agit-là d'un domaine moins problématique qui engage moins la responsabilité de PMI.

Autres lacunes :

- **Le rapport est financé par PMI.** Ce travail, qui est le résultat d'un contrat privé entre PMI et KPMG, est un document commercial et non un travail de recherche transparent. Le rapport n'a pas été publié dans une revue évaluée par les pairs et n'a donc pas fait l'objet d'une vérification. Les données sur le commerce illicite des produits du tabac financées par l'industrie du tabac sont connues pour leur manque de fiabilité et ont été [critiquées à maintes reprises](#) par des scientifiques et des ONG.
- **La clause de non-responsabilité du rapport décharge KPMG de toute responsabilité.** Cette clause avertit les lecteurs que toute personne qui se fonde sur ce rapport le fait à ses propres dépens et que KPMG décline toute responsabilité. Cette clause inspire de faibles crédibilité et confiance dans ce rapport.
- **Le rapport définit les groupes du crime organisé comme les principaux responsables du commerce illicite des produits du tabac.** Il s'agit d'une tentative pour détourner l'attention de l'industrie du tabac en tant que principal acteur de ce commerce illicite.
- **Des données importantes n'ont pas fait l'objet d'une vérification.** Par exemple, les données concernant les perquisitions de manufactures, utilisées pour étayer les conclusions de KPMG, sont fournies aux fabricants de tabac par les forces de l'ordre, mais ne sont pas rendues publiques.
- **Les « spécialistes interrogés » sont, dans certains cas, la seule citation en guise de conclusion.** Par exemple, les entretiens avec des spécialistes du secteur représentent la seule source pour justifier l'affirmation suivante : « ...bien que les volumes des perquisitions restent relativement faibles, la fabrication illicite de cigarettes tend à augmenter en Europe occidentale. »

Des recherches indépendantes sur le commerce illicite des produits du tabac sont indispensables.

Les recherches indiquent que l'industrie du tabac joue un rôle important dans le marché noir. Pourtant, elle utilise sa position en tant que grand bailleur de fonds et importante source de données pour cacher ce fait. Des données plus indépendantes sont nécessaires afin de connaître plus précisément la structure du commerce illicite du tabac dans l'Union européenne et au-delà.

[Plus d'informations](#) sur le rôle de l'industrie du tabac dans le commerce illicite et ses motivations.